

Beauvais, le 23 septembre 2011

C.T.P.D. du 20 septembre 2011

- 1°) SIP de Senlis : modalités de mise en place - emplois
- 2°) Modification des horaires d'ouverture de la paierie départementale
- 3°) Questions diverses

Le Comité Technique Paritaire Départemental s'est tenu de 9h30 à 13h30, dans des débats cacophoniques, faute d'orchestration, comme d'habitude.

Ce CTPD s'est surtout tenu le mardi 20 septembre, journée retenue par la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE pour une vaste mobilisation ayant pour mot d'ordre « STOP A L'AUSTERITE PRIORITE AUX SALAIRES ». Une distribution massive de tracts, des affichages, des rassemblements etc. étaient prévus dans toute la France, dont un meeting à Creil à 17h au centre des cadres sportifs. La direction locale a reconnu la légitimité de notre demande de convoquer le CTPD à une autre date, mais soi-disant sans parvenir à trouver un autre créneau compte tenu des contraintes d'agenda imposées par la Direction Générale. *BERCY beaucoup* pour ce bel effort, qui en dit long sur la qualité du dialogue social dans le département de l'Oise.

De même, comme d'habitude, les points dont nous avons demandé qu'ils figurent à l'ordre du jour ont été évoqués en... questions diverses ! Quand ils ont été évoqués. Vos représentants **F.O.-DGFIP** avaient demandé un point sur le rapport départemental d'activité 2010, mais celui-ci n'est pas encore prêt, faute d'effectifs suffisants en Direction (dixit le Président). La Direction pense nous le communiquer après examen du rapport national par le CTPC. Bref, il sera distribué pour information et les organisations syndicales n'auront plus leur mot à dire.

Nous avons demandé un autre point sur le classement des postes comptables. La direction nous répond qu'il est en ligne sur Ulysse... *BERCY encore ! F.O.-DGFIP* aurait voulu qu'un classement pour l'Oise soit présenté et expliqué pour qu'un débat ait lieu, notamment sur les moyens insuffisamment alloués à certains postes. Là aussi, la direction préfère éviter les sujets relevant pleinement de la compétence du CTPD pour jouer la montre ou se divertir avec les questions anodines voire les blagues de certain(e)s.

Ainsi des représentants du personnel s'étonnent, devant la Direction, du mauvais taux de recouvrement de certaines trésoreries, ou de l'insuffisance des plages d'ouverture au public dans les grandes agglomérations comme Beauvais ou Creil !!! Pour **FO**, de telles remarques, si tant est qu'elles doivent être formulées, ne peuvent venir que d'un côté de la table, et c'est celui de la parité administrative.

Plus tard, d'autres s'inquiètent du cumul des temps partiels sur le futur SIP de Senlis, alors même que la CAPL n'a pas encore eu lieu puisqu'elle n'est convoquée que le 7 octobre prochain. Dénoncer les temps partiels de nos collègues, pour **FO**, c'est du jamais vu. Au contraire, nous nous battons depuis de nombreuses années pour que le temps partiel soit un droit reconnu aux agents et pour que l'administration compense les effectifs correspondants. Autres temps, autres mœurs....

STOP
À L'AUSTÉRITÉ



PRIORITÉ AUX SALAIRES!

1°) SIP de Senlis : modalités de mise en place - emplois

Le SIP de Senlis est créé à partir d'un CDI « orphelin », c'est-à-dire sans collègues ex-DGCP affectés au recouvrement sur Senlis. L'ensemble des opérations étaient assurées par le seul SIP de Creil. Le comptable de Creil gardera la responsabilité sur le stock, mais le comptable de Senlis sera responsable sur le flux (nouvelles cotes).

Plusieurs tableaux et pages de chiffres à l'appui, le groupe de travail conclut qu'il faudra au SIP de Senlis 3 agents au 01/12/2011, puis 1 agent au 17/02/2011 (date de la première bascule RAR). Les 4 agents implantés sont 2 cadres B et 2 cadres C. Ils seront affectés lors de la CAPL qui se tiendra le 7 octobre (effectifs réels). Un cadre A est également affecté pour ce nouveau SIP, sans création de poste, puisque l'emploi est constitué de la requalification de 0,5 B amputé au SIP de Creil et 0,5 B ôté de l'équipe de Renfort en Résidence de Beauvais.

Les autres organisations syndicales se sont inquiétées du manque de formation de cette nouvelle équipe ou ont revendiqué davantage de cadres B et C pour ce nouveau SIP. **F.O.**-DGFIP a refusé de rentrer dans ce débat, sachant que les collègues affectés à Senlis sont prélevés sur le reste du réseau. Seule l'expérience déterminera la qualité du calibrage effectué par la Direction.

FO est intervenu sur les questions suivantes :

- A-t-on bien mesuré l'effet de cette opération sur le SIP de Creil ? A l'époque où le recouvrement avait quitté Senlis pour Creil, on avait désimplanté 3,5 emplois. Or le PRS n'existait pas et les arriérés contentieux étaient transférés avec le reste. La part que représente la charge de Senlis par rapport à celle de Creil serait donc passée de 24% à 41% en 6 ans. Réponse de la direction : elle n'était pas au courant de ces chiffres qu'elle découvre et les agents du SIP de Creil resteront affectés en surnombre, ce qui permettra de traiter les arriérés du contentieux. Pour **FO**, un sureffectif à Creil, contrairement aux arriérés d'impôts, ne dure jamais bien longtemps... La Direction reconnaît qu'une fois les effectifs cibles atteints, il faudra être vigilant sur le bon dimensionnement du SIP de Creil.
- Le dossier remis fait état d'une harmonisation des horaires d'ouverture qui inclut Senlis Municipale, sans l'accord signé des collègues à l'appui. La modification concerne la fermeture méridienne qui passerait de 12h/13h à 12h30/13h30 (conclusion du groupe de travail). Suite à notre intervention, la direction s'engage à consulter les agents avant tout changement des horaires d'ouverture pratiqués à Senlis Municipale (inscription au PV demandée).
- Les travaux de réfection et d'agrandissement du parking sont indispensables, d'autant plus que les collègues de Senlis Municipale doivent rejoindre les locaux à terme (courant 2012) : l'administration reconnaît la légitimité de notre demande et nous indique qu'elle est en passe de décrocher un budget spécial de 50 000 € pour opérer ces travaux, sous réserve d'obtention des fonds au niveau de l'Inter-Région.
- Sur les plans, aucun bureau n'est isolé pour procéder à l'arrêté comptable. Nous avons demandé que ce point soit étudié en amont, afin de ne pas reproduire cette erreur commise ailleurs, comme au SIP de Méru.

Concernant le vote, nous nous sommes abstenus à double titre :

- 1) pour rester cohérents, car nous nous étions abstenus le 11 juillet lors du premier point relatif à la création de ce nouveau SIP (la fameuse tactique du dossier saucissonné !)
- 2) lorsque le recouvrement avait quitté Senlis pour Creil, nous nous étions évidemment exprimé CONTRE au motif que le service public allait désertir le secteur de Senlis.

Résultat du vote :
10 **POUR** (administration)
3 **ABSTENTIONS** (**F.O.**-DGFIP)
7 **CONTRE** (CGT USSTS)



2°) Modification des horaires d'ouverture de la paierie départementale

Seul poste de Beauvais à ouvrir en continu le midi, la paierie départementale a souhaité modifier ses horaires d'ouverture au public. Les nouveaux horaires proposés sont 8h30-12h et 13h-15h30, ils ont été signés par tous les cadres B et C du poste. La raison de cette demande est compréhensible au regard des contraintes quotidiennes occasionnées par l'ouverture en continu.

Pour **F.O.-DGFIP**, dès l'instant où la modification soumise au vote est souhaitée par les agents, le vote POUR est automatique.

Mais d'autres membres du CTPD, représentants du personnel qui plus est, ne voient pas les choses du même œil. Considérant que le SIP de Beauvais ferme à 16h, il faudrait que nos collègues de la paierie s'alignent dessus et renoncent à fermer à 15h30 !!!

Résultat du vote : 13 **POUR** (3 **F.O.-DGFIP** et 10 administration)
7 **ABSTENTIONS** (CGT USSTS)



3°) Questions diverses

Fusion administrative des hôpitaux de Creil et de Senlis :

Le président indique que la Direction Générale avait émis un avis réservé sur ce dossier, qui n'a pas empêché l'Agence Régionale de Santé d'imposer cette fusion, effective au 01/01/2012. L'arrêté a été signé le 13/09/2011. La direction nous a affirmé que l'aspect fusion-migration dans Hélios a été anticipé. Le 4 octobre, une partie de l'Etat Major Directionnel ira rencontrer les collègues de Creil et de Senlis pour leur expliquer ces aspects et les rassurer (notamment, un référent Hélios sera sur place un mois). **FO** a signifié que les préoccupations des agents ne se situaient pas que dans les aspects techniques de la migration...

Conformément aux règles applicables en cas de restructuration, les collègues qui ne souhaitent pas aller sur Creil n'iront pas. La direction affirme qu'elle est au courant et qu'elle « fera avec ».

L'installation des 6 collègues concernés sera possible dans les locaux de l'immeuble « Cristal » actuel, comme dans le projet de la cité judiciaire. Comme d'habitude, les plans cotés n'ayant pas été produits, vos représentants syndicaux ne peuvent pas se prononcer, sauf à rappeler leur inquiétude en l'absence d'éléments fiables.

Problèmes d'hygiène (encore) :

FO est intervenu cet été pour des problèmes de ménage non effectué plusieurs semaines de suite. Suite à cette intervention, un nouveau protocole de saisine, a priori plus efficace, a été mis en place en cas de prestation défaillante.

Un cahier de relevé des incidents est tenu à votre disposition, pensez à l'annoter autant que de besoin. Attention, il ne s'agit pas du registre Hygiène et Sécurité, mais d'un cahier distinct !

Problèmes d'achats (encore) :

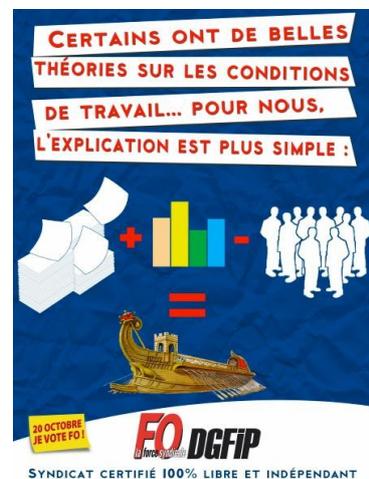
Ils devraient moins se faire sentir en cette fin d'année où il va falloir se dépêcher de dépenser le budget départemental pour ne pas s'en faire reprendre une partie... oups, trop tard, la direction a déjà dû restituer une partie de ses fonds, pas dépensés assez vite.

L'exécution budgétaire atteindrait 42% au 29/08, mais en fait il faudrait compter 51% en intégrant les sommes en instance au service facturier d'Amiens : si tel est le cas, il reste à peine 2 mois pour dépenser les 50% restants, soit plus de 3 millions d'euros ! Si vous avez besoin de quelque chose, c'est maintenant, et même tout de suite.

Politique immobilière départementale :

FO a rappelé au Président les priorités en matière de travaux : Chambly et St-Leu sont les moins bien installés. A sa énième parade sur l'inaction de ses prédécesseurs, nous avons rétorqué que les travaux de sécurité de Chambly étaient prévus fin 2009 au budget 2010. Ce à quoi on nous a répondu de manière laconique : « dont acte, oui, il peut y avoir des problèmes de relais entre équipes ». Vos représentants **FO** en comité technique ne peuvent se résoudre à un tel constat : si les budgets détaillés nous avaient été soumis en début d'exercice pour en débattre, nous aurions pu intervenir utilement sur de telles questions. Mais comme tout nous est désormais soumis après coup, pour information, trop tard... le dialogue social n'existe pas sur le budget départemental et ce sont nos collègues qui paient les pots cassés.

Rappel : Des travaux de sécurisation plus ou moins conséquents sont néanmoins prévus à Chambly, St-Leu (guichet), Clermont Municipale et CHI, Crépy, Noyon, Pont, Ribécourt, Mouy, ainsi que des travaux de modification d'agencement à Grandvilliers.



Sous-effectifs départementaux :



Les problèmes se multiplient et s'aggravent, de véritables situations de crise peuvent même s'installer. La direction doit faire face à des arrêts maladie, y compris chez les cadres supérieurs, et a beaucoup de mal à jongler avec les seules équipes de renfort. Après les référents Hélios qui sont sollicités pour intervenir dans les postes, après les collègues de direction qui sont détachés au nom de la solidarité entre les divisions, après les collègues de Compiègne qui font le courrier à tour de rôle au nom de la solidarité sur le site, après les équipes de renfort affectées à la quinzaine, après les ALD hyper mobiles, voici désormais les IP dépanneurs !

A ce train-là, on n'ose même pas imaginer les conséquences des prochaines baisses d'effectifs, dont les premiers chiffres circulent déjà en direction, et qui devraient être officiellement annoncées et ventilées en CTPD courant décembre.

F.O.-DGFIP a demandé au Président d'initier une démarche pour que les agents de la DGFIP affectés dans l'Oise touchent tous la prime de résidence, ce qui pourrait peut-être pérenniser davantage les effectifs et limiter le taux de rotation des personnels. Cette revendication, qui n'est pas nouvelle, se justifie par un coût de la vie comparable voire supérieur à la région parisienne.

Vous trouverez un état des effectifs dans chaque filière en téléchargement sur notre site web départemental.

Pensez à consulter régulièrement le calendrier syndical interactif disponible sur notre web **FO 60** !



et je vote FO !



ÉLECTIONS du 20 octobre 2011
dans la **FONCTION PUBLIQUE**



CONTRE LA DICTATURE DES DÉFICITS PUBLICS :

- NON** au gel des salaires
- NON** à la RGPP (démantèlement / privatisation des services publics, suppressions massives de postes, remise en cause des statuts)
- NON** au saccage de la protection sociale (retraite/Sécu)

NON au détournement
des impôts et des
cotisations sociales
au profit des spéculateurs



BULLETIN D'ADHESION 2011

à retourner à la section **F.O.-DGFIP** de l'Oise

NOM :

Prénom :

Grade : Échelon :

Quotité de travail :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (**F.O.-DGFIP**)

Fait à, le

(signature)

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu
possibilité de règlement en 2, 3 ou 4 chèques